

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE



affiché le 30/03/23

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
TONNERRE
N° 2023 / 045**

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 27

Présents : 19

Exprimés : 25

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mars, à vingt heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant la convocation du 13 mars 2023.

Étaient présents : Emilie ORGEL, Chantal PRIEUR, Sylviane TOULON, Pascal LENOIR, Gaëlle BENOIT, Christian ROBERT (adjoints), Gilles BARJOU, Philippe GERTNER, Jeanine CALCIO GAUDINO, Michel DROUVILLE, Marie-Laure BOIZOT, Jean-François FICHOT, Jean-Claude CASTIGLIONI, Dominique AGUILAR, Laurent LETRILLARD, Nicole ELBACHIR, Nabil HAMAM.

Absents représentés : Sophie DUFIT, Jocelyne PION, Bahya BAILICHE, Bernard CLEMENT, Silvia LARRANDART, Lucas MANUEL.

Absents : Stéphane GRILLET, Sylvain TROTTI.

Secrétaire de séance : Gaëlle BENOIT.

Nomenclature @CTES : Finances / Décisions budgétaires

FINANCES

AFFECTATION DE RESULTATS 2022 - BUDGET PRINCIPAL

- Compte tenu des résultats constatés sur la balance générale du budget du principal et la réalisation du budget établis comme suit :

Résultats	section de fonctionnement	section d'investissement
reportés 2021	625 403,40	-713 967,55
de l'exercice 2022	532 686,11	112 812,36
de clôture 2022	1 158 089,51	-601 155,19

Et que les recettes d'investissements (376 310,22 €) sont inférieures aux dépenses d'investissements (454 612,01 €) en restes à réaliser de l'exercice à hauteur de de **78 301,79 €** ;

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide	Pour : 25
	Contre : 0
	Abstention : 0

- D'affecter l'excédent de fonctionnement 2022 du budget principal sur le budget primitif 2023 de la façon suivante :
 - o **679 456,98 €** au 1068 de la section investissement 2023,
 - o **478 632,53 €** en report à nouveau de la section de fonctionnement 2023.
 - o Que le déficit constaté de la section d'investissement soit inscrit en report à nouveau au compte 001 de l'investissement, soit **601 155,19 €**.



Pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre